

Compte rendu de la séance du 17 novembre 2020

Convocations : 12 novembre 2020

Affichage : 18 novembre 2020

Présents : Marc BULCOURT, Véronique BRUYER, Carlos LOPES, Dominique GINARD, Fabienne STACHURSKI-LEBAS, Bastien ROSE, Jean-Christophe THILLY, Willy DELCOURT, Audrey DEMOURY, Florent RICHARD, Jérôme GRUGEON, Anne OGEZ-CHOUQUAIS,

Excusés : Samuel LEFEVRE procuration à Willy DELCOURT, Bernard HAZARD procuration à Marc BULCOURT, Christian TASSART procuration à Véronique BRUYER

Secrétaire de séance : Florent RICHARD

- Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 21 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

- Délibération : Modification des statuts du SIAVS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de modification des statuts du SIAVS. En effet suite à l'élection de Monsieur Jean-Luc HUYON (Maire de Plachy-Buyon) à la présidence du SIAVS, il apparait utile d'établir le siège social du syndicat à la Mairie de Plachy-Buyon. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable et autorise la modification des statuts.

- Délibération : Décision modificative

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au compte 673 pour permettre l'annulation d'un titre émis en doublon en 2018. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante : c/673 = + 169 € - c/60612 = -169 €

- Délibération : Redevances d'occupation du domaine public

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de solliciter les différentes redevances d'occupation du domaine public à ENEDIS, ORANGE et GRDF

- Délibération : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget

Monsieur le Maire explique, à l'assemblée délibérante que, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, la commune peut, par délibération, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits d'investissement l'année précédente.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 à hauteur 25 % maximum des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020.

- Délibération : Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP)

A compter du 1^{er} janvier 2021 il est proposé à l'assemblée délibérante d'instituer la mise en œuvre du RIFSEEP.

Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ; Elle vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose d'une part sur une formalisation de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CI).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'étendre la mise en place du RIFSEEP, déjà en place pour le cadre d'emploi administratif, au cadre d'emploi technique à

compter du 01/01/2021 et d'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

- Délibération : Remboursement des frais scolaires dus par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest – année 2020

Monsieur le Maire donne le détail des frais supportés par la commune durant l'année civile 2020 relatifs au scolaire.

Sur décision unanime du conseil municipal, un titre de recette sera émis à l'ordre de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest qui exerce cette compétence.

- Choix de la décoration du transformateur

Monsieur le Maire présente 2 projets de décor pour le transformateur situé Rue des Deux Ponts, il rappelle que le coût de cette opération est pris en charge par la FDE (50%) et ENEDIS (50%), le décor choisi est celui de STREET ART – Thierry Guillot

- Délibération : Participation de la commune au frais de cantine

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de participer aux frais de cantine concernant les enfants de la commune à hauteur de 0.20 € par repas, pour la durée de l'année scolaire 2020 – 2021. Le montant de cette participation sera réglé à l'intercommunalité compétente sur présentation de la liste des commensaux précisant le nombre de repas qu'ils ont pris.

- Délibérations : Demande de subventions dans le cadre du plan de relance (présentation des devis)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du plan de relance pour la réalisation des projets suivants :

. Réhabilitation, Isolation thermique, mise aux normes électriques du 2ème étage du bâtiment Mairie/Ecole pour un coût estimé à 31 483.42 €

Et adopte le plan de financement suivant :

Montant total de l'estimation des travaux : 26 236.18 € HT

Subvention de l'Etat 80% : 20 988.95 €

Fonds propres Commune : 10 494 .47 € dont 5 247.24 € de TVA

. Ravalement, rejointoiement, étanchéité de façade du bâtiment Mairie/Ecole pour un coût estimé à 96 774.95 €

Et adopte le plan de financement suivant :

Montant total de l'estimation des travaux : 80 645.79 € HT

Subvention de l'Etat 80% : 64 516.63 €

Fonds propres Commune : 32 258.32 € dont 16 129.16 € de TVA

. Réfection de la voirie, création d'une sente piétonne, réfection du parvis de l'Eglise Rue de l'Eglise pour un coût estimé à 88 552.79 €

Et adopte le plan de financement suivant :

Montant total de l'estimation des travaux : 73 793.99 € HT

Subvention de l'Etat 80 % : 59 035.19 €

Fonds propres Commune 29 517.60 € dont 14 758.80 € de TVA

D'autres projets sont abordés :

. Aménagement du terrain Rue des 2 Ponts : parc de jeux, jardins partagés, Kiosque, Parking, passerelle, coin pêche.

. Terrain omnisport

. Remplacement des ampoules d'éclairage public par des ampoules LED

. Achat d'un défibrillateur (Groupement de commande CC2SO)

- . Abattage (1 tilleul mort), élagage des tilleuls Grande Rue
- . Benne à déchets verts : le devis présenté d'environ 4500 € (1 benne/semaine de mai à novembre) est jugé trop élevé, ce projet ne sera pas retenu.

- **Informations diverses**

Surtaxe communale sur l'eau, le conseil municipal ne souhaite pas supprimer la surtaxe communale sur la vente de l'eau de 0.28 €/m³ et 3 € d'abonnement par an. En effet cette surtaxe est la seule recette du budget eau.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour accorder une participation financière au voyage scolaire des enfants de Bacouel Sur Selle scolarisé dans le RPI Vers/Bacouel à hauteur de 50 € par enfant.

Point sur les finances : à ce jour l'exercice 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'environ 23 000 € et un déficit d'investissement d'environ 150 000 € qui s'explique principalement par les différents travaux réalisés sur la salle des fêtes (toiture, bardage) de par l'achat des terrains rue de Deux Ponts. Rappelons qu'il y a très peu de recettes d'investissement et que l'équilibre se fait avec un virement de la section fonctionnement.

La séance est levée à 23h00